

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "R" - CamGestion Club Patrimoine (FR0011389022)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif cible de générer une performance annuelle nette de frais comprise entre -5% et +8% sur la durée de placement recommandée de 3 ans. Cet objectif sera atteint par le biais d'une allocation totale ou partielle sur les marchés des taux et en complément sur les marchés d'actions internationaux principalement Européens. **L'objectif de performance annuel indiqué dans «Objectif de gestion», est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marchés arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP. Le portefeuille est constitué sans référence à un indicateur de référence.**

Caractéristiques essentielles du FCP : L'objectif est atteint au travers d'une gestion discrétionnaire de l'allocation d'actifs sur les actions et les obligations internationales, principalement européennes.

Le portefeuille est composé principalement d'actions et d'obligations d'émetteurs privés et publics. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des éléments techniques propres à chaque marché et comportant trois étapes : l'allocation stratégique, la construction des poches actions et taux et le suivi du portefeuille.

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du FCP et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations mentionnées ci-après participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Le FCP est exposé, entre 0% et 100% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire, libellés en euro et/ou en devises, émis par des organismes privés, publics, supranationaux ou par un Etat sur des marchés réglementés internationaux principalement Européens. L'investissement sera réalisé en OPC et/ou en titres directs. Les obligations en portefeuille peuvent bénéficier d'une notation minimale de Baa3 (Moody's) et/ou BBB- (Standard & Poor's). Les instruments du marché monétaire en portefeuille peuvent bénéficier d'une notation minimale de P2 (Moody's) et/ou A2 (Standard & Poor's).

Il est exposé, entre 0% et 60% de l'actif net sur les marchés d'actions internationaux principalement Européens, sans contrainte de capitalisation, en titres vifs et/ou en OPC, l'exposition aux marchés d'actions des pays émergents ne devant pas dépasser 10% de l'actif net.

Par ailleurs, le FCP pourra être investi de 10% à 50% en parts ou actions d'OPCVM français et/ ou européens de toute classification, de fonds indiciels cotés. Dans la limite de 30% de son actif net, le FCP peut également investir dans des parts ou actions de fonds d'investissement alternatifs (FIA) de droit français ou européens ou dans des fonds d'investissement étrangers respectant les quatre critères du R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en vue de couvrir ou d'exposer le FCP aux risques d'actions, de titres et valeurs assimilées, de taux, de change. L'exposition qui peut résulter de l'emploi d'instruments dérivés ne dépassera pas 100% de l'actif net.

Le FCP peut être exposé au risque de change jusqu'à 50% de l'actif net.

Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1 et calculée en J+2.

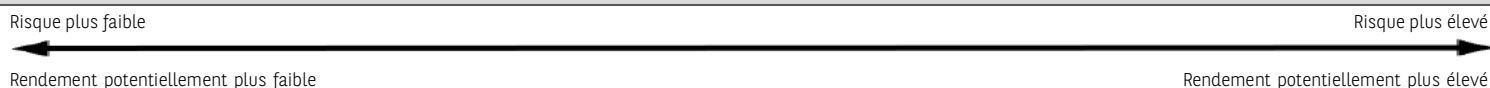
Affectation du résultat net et des plus-values nettes réalisées: Capitalisation

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Autres informations : Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant trois ans.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans différentes catégories d'actifs avec généralement un bon équilibre entre actifs risqués et actifs moins risqués justifie la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit** : risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés** : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 2,95%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,93% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

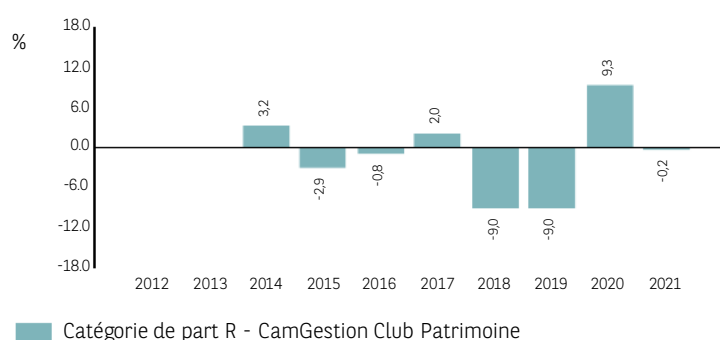
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Il n'y a pas eu de commission de performance prélevée au titre de l'exercice précédent.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 30 juillet 2003;
- La part a été créée le 07 mars 2013.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- Les modalités de calcul des performances ont été adaptées suite à la fusion de CamGestion par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France en novembre 2017.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change